



**Déclaration préalable des représentants du SPELC
à la CCMI d'Orléans-Tours réunie le 29 mai 2018 à Tours.**

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale
d'Indre et Loire,
Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,*

Nous tenons, tout d'abord, à redire notre attachement à la tenue des réunions des commissions consultatives mixtes interdépartementales et aux objets qui y sont traités. Ce sont les seuls lieux où nous pouvons représenter l'ensemble de nos collègues afin que leurs droits soient respectés de façon équitable. Nous n'acceptons que le paritarisme soit remis en cause.

Rémunération des délégués auxiliaires et des suppléants :

Nous revenons sur ce sujet que nous avons présenté lors de la CCMI du 23 janvier 2017. Il est de plus en plus difficile de recruter des délégués auxiliaires et des suppléants pour occuper des emplois vacants ou effectuer des remplacements. Bien que certains collègues soient installés à l'année, ils sont de plus en plus nombreux à vouloir démissionner en cours d'année. Le niveau de rémunération est insuffisant par rapport aux tâches qui leur sont demandées.

Chaque académie peut décider du reclassement des maîtres délégués sur la grille de rémunération des MA 1 ;

Bulletin officiel de l'Éducation nationale du 2 novembre 2015 :

« Pour tenir compte de son expérience professionnelle, de la rareté des candidats dans la discipline concernée (par exemple une discipline technique) ou de la spécificité du besoin à couvrir, l'autorité académique a la possibilité de classer un maître délégué dans l'échelle de rémunération de MA1. Ces éléments doivent être appréciés par les autorités académiques au regard des circonstances locales du marché de l'emploi et compte tenu des moyens mis à leur disposition. »

Nous demandons qu'ils puissent bénéficier de cette augmentation de salaire.

Moyens académiques hors enseignement

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre demande en nous envoyant le tableau récapitulatif des postes qui ne sont pas devant élèves dans l'académie. A nouveau, nous nous étonnons que l'ensemble des postes ne soit pas mentionné. Nous souhaitons savoir comment sont répertoriés l'emploi à temps complet de Béatrice Quint en Eure et Loir et l'emploi à mi-temps d'Anne-Marie Lacoste en Indre et Loire car dans ces deux cas il s'agit bien de moyens académiques hors enseignement.

Nous apprécions la publication de l'emploi d'animateur pédagogique dans l'Indre accompagné d'une fiche de poste. Nous continuons à nous interroger sur la méthode de recrutement.

Mouvement

Ce point n'est pas à l'ordre du jour alors qu'il a été prévu lors de la CCMI du 27 mars dernier.

Cette année encore, des emplois non publiés apparaissent en cours de mouvement suite à des décisions tardives de directions multi-sites. Nous vous avons alertés lors de la CCMI du 27 mars dernier.

En conséquence, tous les enseignants qui participent au mouvement n'ont pas eu la possibilité de postuler. Cette situation est tout à fait inéquitable. Par exemple, dans un département comme l'Indre et Loire où les demandes sont nombreuses, l'incidence est grande pour les personnes.

Est-ce que tous les enseignants entrés dans le mouvement ont envoyé l'annexe 2 à la DSDEN de Tours ou le courrier pour annoncer qu'ils se retireraient ? Comme chaque année, nous avons communiqué et insisté pour le respect de cette procédure.

Moyens de remplacement

Nous apprécions de recevoir régulièrement le tableau de la consommation des moyens de remplacement. Nous observons une grande disparité entre les départements dont le ratio n'est pas en adéquation avec le nombre d'enseignants.

Nous nous interrogeons sur la ligne « Divers : absences rémunérées ». Pouvez-vous nous préciser à quel type d'absences cela fait référence ?

PPCR

Nous sommes toujours sollicités par des enseignants qui s'étonnent que leur chef d'établissement vienne observer leur travail dans la classe ou les convoque alors qu'ils ne sont pas dans un processus de rendez-vous de carrière. Nous demandons à nouveau d'être destinataires de la communication faite à ce sujet auprès des chefs d'établissement dans chaque département de l'académie.

Nous souhaitons avoir des précisions sur l'accès à la hors classe comme cela avait été prévu lors de la CCMI du 27 mars dernier.

Congé parental écourté

Nous souhaitons connaître la réponse de l'administration sur la possibilité d'écourter une période de congé parental pendant des congés scolaires comme cela est possible dans d'autres académies.

Parité

La mise en place d'un groupe de travail en septembre prochain nous paraît trop tardive car la CCMA du 30 mai prochain prendra en compte ce critère pour des promotions à la classe exceptionnelle 2017/2018 des enseignants du 2d degré.

Evaluation des directions multi sites

En cette fin d'année scolaire nous demandons une évaluation de ce dispositif par rapport aux critères retenus dans la circulaire ministérielle du 18 juillet dernier.

Comme nous l'avons déjà évoqué, des enseignants se trouvent en difficulté en l'absence du chef d'établissement qui parfois s'absente sans être joignable ou ne vient qu'une fois par semaine dans la 2^{ème} école lors de sa journée de décharge. Cette situation est encore plus grave quand il s'agit d'une école où se trouvent des enseignantes stagiaires qui doivent répondre aux injonctions du chef d'établissement du 2d degré au mépris de la réglementation en vigueur.